

Bienvenue au SANILHAC BADMINTON CLUB !

Vous entrez dans un club qui a pour devise « Sport, détente et convivialité ».

Le club est une association de femmes et d'hommes qui ont en commun le même plaisir de jouer.

Tous les joueurs compétiteurs ou loisirs, chevronnés ou débutants se rencontrent régulièrement afin de partager et que chacun prenne plaisir et progresse selon ses envies. Ce principe crée la dynamique et fait la grande force de notre Club.

Cette année est très particulière pour nous avec l'accès à une seconde salle de sports. Nous remercions très sincèrement la commune de Sanilhac pour les deux belles salles qui nous sont prêtées gracieusement. Vous accéderez ainsi à du temps de jeu supplémentaire sur de nouveaux créneaux horaires.

Je vous demande de veiller au maintien des salles en bon état, notamment en utilisant des chaussures de salle qui ne marquent pas le sol. Vous aiderez à l'installation et au démontage des poteaux et des filets et au ramassage des volants et des plumes.

La devise de la fédération est : « 5 grammes de plumes, des tonnes d'émotions », c'est ce que je vous souhaite pour cette nouvelle année sportive 2019-2020.

*La Présidente,
Stéphanie BOUTRY*

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU SANILHAC BADMINTON CLUB

Article 1

Les nouveaux arrivants ont droit à un essai de 3 séances avant de décider de leur inscription, et ce dans un délai de 2 semaines. Au-delà de ces 3 séances (ils ne sont plus assurés), ou des 2 semaines passées, ils doivent impérativement remettre leur certificat médical, signer et régler leur inscription. Un délai de paiement peut toutefois être accordé (mais pas de délai de remise du certificat médical).

Les ré-inscriptions de joueurs déjà licenciés l'année précédente sont à remettre dès les 3 premières séances.

Article 2

Les joueurs arrivant en premier en début de séance doivent participer à l'installation des poteaux et filets.

Les joueurs doivent prendre soin des locaux et du matériel prêté par l'association, et notamment ramasser et ranger les volants et les plumes à la fin de chaque match et en fin de séance.

Avant de quitter la salle, les derniers joueurs doivent aider au balayage et à la fermeture de la salle.

Article 3

Les joueurs doivent participer aux séances dans une tenue adaptée, notamment avec des chaussures de sport en salle propres avec semelles claires et chaussées à l'entrée sur les cours.

Saison 2019-2020



BIENVENUE AU SAS BAD 24



Portable : 06.87.19.50.55 (S. Boutry)

Courriel : contact@sasbadminton24.fr

Site web : sasbadminton24.fr / Facebook : SAS Badminton 24

Sanilhac Badminton Club

Règlement intérieur

Je soussigné

Atteste avoir bien pris connaissance du Règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Fait à Le

Ecrire lu et approuvé

Signature :

Autorisation de photographe et de diffuser votre image

Je soussigné

Pour les parents : agissant en tant que père mère de l'enfant

Autorise le SAS Badminton à utiliser mon image (l'image de mon enfant) pour sa publicité et sur internet.

N'autorise pas le SAS Badminton à utiliser mon image (l'image de mon enfant).

Fait à Le

Signature :

Précisions vestimentaires pour les jeunes et les Interclubs

Nom et prénom :

Taille de T-Shirt :

Taille de short ou jupette :

Article 4

Les joueurs doivent se conformer aux instructions données par la Présidente et/ou les membres du bureau, l'entraîneur, ou le responsable de séance, dans le cadre des entraînements et compétitions.

Article 5

En cas d'excédent de joueurs par rapport à la capacité de la salle (20 personnes dans la salle 1 et 28 personnes dans la salle 2), les licenciés réguliers (ayant effectué leur inscription en totalité) auront priorité sur les autres joueurs (joueurs non encore licenciés, joueurs invités...). D'autre part, les joueurs doivent veiller à ne pas monopoliser un terrain trop longtemps en cas d'affluence (exemple : réduction du temps de match à un set, et donc attente sur les côtés avant de se réinstaller sur un autre terrain).

Article 6

Les séances de jeu libre doivent avoir lieu dans un esprit de convivialité, et les joueurs confirmés doivent rencontrer les débutants ou des joueurs moins expérimentés au minimum 1 match par séance.

En cas de nombre impair de joueurs, des dispositions doivent être prises afin que le joueur impair restant puisse jouer dans des délais brefs.

Article 7

Il est interdit de consommer tabac, drogue, alcool et nourriture durant les séances d'entraînement dans les salles et d'avoir un comportement inadapté (cris, jurons, jets de raquette, etc.).

Article 8

Les joueurs doivent régler sans délai les achats de matériel et les inscriptions aux compétitions 15 jours avant, uniquement par chèque.

Article 9

Les enfants accompagnés par leurs parents sont sous leur responsabilité.

Article 10

Il est interdit, sauf autorisation expresse de la Présidente ou du bureau, d'utiliser la salle de sports et les installations et matériels de badminton en dehors des horaires habituels.

Article 11

Un joueur souhaitant exceptionnellement inviter à une séance une ou plusieurs personnes extérieures doit en faire la demande préalablement à la Présidente ou à un membre du bureau qui en parlera à la Présidente.

Article 12

Le présent règlement est réputé accepté par tout membre du club dès son inscription. Tout manquement à son respect peut entraîner un avertissement et aller jusqu'à la radiation du ou des joueurs concernés, suivant l'article 6 des statuts.